



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 414/2026
Date de la séance du CE : 29 avril 2026
Direction : Direction des travaux publics et des transports
N° d'affaire : 2025.BVD.6081
Classification : Non classifié

Avenir Berne romande, Tavannes Machines, deuxième crédit complémentaire pour la rénovation et l'extension

1. Objet

En raison du changement de canton de Moutier, l'administration cantonale, la Police cantonale et les services de justice ont quitté Moutier fin 2025 et sont désormais installés sur d'autres sites dans le canton de Berne.

Le crédit complémentaire demandé d'un montant de 37,785 millions de francs relatif au crédit d'engagement existant « Tavannes Machines, rénovation et extension du bâtiment » (2022.BVD.8882) permettra de financer les coûts supplémentaires causés notamment par la modification du plan d'occupation prévu du site de Tavannes Machines à la suite de l'abandon du projet de centre Justice et police ainsi que par les défauts de statique détectés et les travaux de rénovation plus importants qui en découlent. La décision de renoncer à la construction du centre Justice et police entraîne des coûts supplémentaires d'environ 22 millions de francs.

Un deuxième crédit complémentaire est nécessaire pour faire face à ces coûts supplémentaires.

2. Bases légales

- Loi du 11 juin 2009 sur l'organisation des autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM ; RSB 161.1), article 6, article 81, alinéa 1, article 84, alinéa 4, article 91, alinéa 2 et article 92, alinéa 3
- Loi du 10 février 2019 sur la police (LPol ; RSB 551.1), article 9, alinéa 1, lettre c
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de l'intérieur et de la justice (OO DIJ), articles 1 et 3
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la sécurité (OO DSE ; RSB 152.221.141), articles 1 et 9
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (OO DEEE ; RSB 152.221.111)
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction des travaux publics et des transports (OO DTT ; RSB 152.221.191), article 14
- Loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin ; RSB 620.0), articles 21 ss
- Ordonnance du 16 novembre 2022 sur les finances (OFin ; RSB 621.1), articles 21 ss
- Arrêté du Grand Conseil du 6 septembre 2023 relatif à Avenir Berne romande, crédits d'engagement pour la rénovation et l'extension du bâtiment Tavannes Machines (2022.BVD.8882)
- ACE 739/2024 du 19 juillet 2024 concernant le crédit complémentaire urgent pour la procédure de police des constructions (2024.BVD.4055)

3. Montant déterminant du crédit, nature et qualification juridique de la dépense

Niveau des prix au 1^{er} octobre 2022 ; indice des prix de la construction Espace Mittelland, 141,1 points

Coûts totaux pour la planification, l'achat, l'étude de projet, la transformation et la rénovation (y c. réserves de 13 %)	CHF	100 210 000
composés de :		
– Planification, y c. optimisation ultérieure de l'occupation des bâtiments	CHF	940 000
– Achat du bien-fonds, y c. provision pour sites contaminés (à la charge de la DTT)	CHF	7 218 000
– Indemnités pour inconvénients (à la charge de la DTT)	CHF	950 000
– Étude de projet, transformation et rénovation (à la charge de la DTT)	CHF	82 232 000
– Coûts relatifs à la procédure de police des constructions (à la charge de la DTT)	CHF	2 000 000
– Solutions transitoires à Reconvilier et Sonceboz (à la charge de la DTT)	CHF	4 600 000
– Projet d'exploitation, équipement, technique du bâtiment, informatique (à la charge de la DSE-POCA)	CHF	535 000
– Déménagement et ameublement POCA (à la charge de la DSE-POCA)	CHF	270 000
– Déménagement et ameublement OCRN (à la charge de la DSE-OCRN)	CHF	0
– Déménagement et ameublement (à la charge de la FIN)	CHF	210 000
– Déménagement et ameublement (à la charge de la DEEE)	CHF	180 000
– Déménagement et ameublement (à la charge de la DIJ)	CHF	65 000
– Déménagement et ameublement (à la charge de l'INC)	CHF	50 000
– Projet d'exploitation, équipement, technique du bâtiment, informatique (à la charge de la JUS)	CHF	100 000
– Projet d'exploitation, déménagement et ameublement (à la charge de la JUS)	CHF	860 000
– Frais de déconstruction pour l'hébergement provisoire de la Police cantonale dans le bâtiment Tavannes Machines	CHF	0
Coûts totaux	CHF	100 210 000
moins l'autorisation de dépenses DTT du 5 juillet 2022 pour la planification des locaux	– CHF	490 000
moins le crédit complémentaire DTT du 23 mars 2023 pour l'optimisation de l'occup. des locaux	– CHF	450 000
moins les dépenses autorisées par l'ACE 1227/2022 pour l'avant-projet (2022.BVD.5678)	– CHF	990 000
moins les dépenses autorisées par l'ACE 229/2023 pour les indemnités pour inconvénients (2022.BVD.8437)	– CHF	950 000
moins les dépenses autorisées par l'AGC du 15 mars 2023 pour l'achat et l'étude de projet (2022.BVD.5677)	– CHF	11 578 000
moins le crédit complémentaire OIC du 4 avril 2023 pour l'achat de la parcelle à Tavannes	– CHF	30 000
moins les dépenses autorisées par l'AGC du 6 mars 2023 pour la rénovation et l'extension (2022.BVD.8882)	– CHF	45 937 000
moins le crédit complémentaire urgent autorisé par l'ACE 739/2024 pour la procédure de police des constructions (2024.BVD.4055)	– CHF	2 000 000
Montant déterminant du crédit selon l'article 36 OFin et 2^e crédit complémentaire à autoriser	CHF	37 785 000

Il s'agit de dépenses nouvelles et uniques au sens des articles 27 et 30, alinéa 1 LFin.

Le présent arrêté autorise les coûts supplémentaires liés au renchérissement (art. 29 OFin). La base des prix du crédit d'origine s'applique.

4. Nature du crédit / compte / groupe de produits / exercice

Il s'agit d'un crédit complémentaire au sens de l'article 35 LFin, qui doit encore être inscrit au budget et au plan financier de la DTT et des Directions utilisatrices (INC, DIJ, FIN, JUS, DSE et DEEE).

Groupe de produits : Gestion des biens immobiliers

Compte	Désignation	Exercice		
313100000	Planification et études de projets de tiers	2023	CHF	940 000
500000000	Terrains bâtis et surfaces non bâties	2023	CHF	1 454 427
504000000	Acquisition et construction de biens-fonds (PA)	2023	CHF	5 763 573
319000000	Prestations en dommages-intérêts	2024	CHF	1 980 000
313200000	Honoraires de conseillers, experts, spécialistes	2024	CHF	20 000
504200000	Réfection et entretien des biens-fonds (PA)	2024	CHF	11 582 000
504200000	Réfection et entretien des biens-fonds (PA)	2025	CHF	14 000 000
504200000	Réfection et entretien des biens-fonds (PA)	2026	CHF	15 000 000
504200000	Réfection et entretien des biens-fonds (PA)	2027	CHF	10 000 000
504200000	Réfection et entretien des biens-fonds (PA)	2028	CHF	21 450 000
504000000	Acquisition et construction de biens-fonds (PA)	2024	CHF	3 650 000
504000000	Acquisition et construction de biens-fonds (PA)	2025	CHF	2 500 000
504000000	Acquisition et construction de biens-fonds (PA)	2026	CHF	2 500 000
504000000	Acquisition et construction de biens-fonds (PA)	2027	CHF	2 500 000
504700000	Transformations de bien-fonds loués	2025	CHF	4 600 000
Total			CHF	97 000 000

Groupe de produits : Police cantonale (DSE)

Compte	Désignation	Exercice		
311000000	Meubles et appareils de bureau	2028	CHF	200 000
311200000	Vêtements, linge, rideaux	2028	CHF	35 000
313000000	Autres prestations de tiers	2028	CHF	35 000
504700000	Transformations de biens-fonds loués	2028	CHF	535 000
Total			CHF	805 000

Groupe de produits : Impôts et prestations de services (FIN)

Compte	Désignation	Exercice		
311000000	Meubles et appareils de bureau	2028	CHF	135 000
313000000	Autres prestations de tiers (solution de remplacement Sonceboz/Bienne)	2025	CHF	50 000
313000000	Autres prestations de tiers	2028	CHF	25 000
Total			CHF	210 000

Groupes de produits : Protection des consommateurs et de l'environnement, Forêts et dangers naturels, Assurance-chômage (DEEE)

Compte	Désignation	Exercice		
313000000	Autres prestations de tiers	2028	CHF	180 000
Total			CHF	180 000

Groupe de produits : Soutien à la direction (DIJ)

Compte	Désignation	Exercice		
311000000	Meubles et appareils de bureau	2028	CHF	30 000
313000000	Autres prestations de tiers	2028	CHF	35 000
Total			CHF	65 000

Groupe de produits : Protection du patrimoine (INC)

Compte	Désignation	Exercice		
313000000	Autres prestations de tiers	2028	CHF	10 000
		2029	CHF	0
506100000	Biens meubles / machines / véhicules	2028	CHF	15 000
Total			CHF	25 000

Groupe de produits – Administration centrale (INC)

Compte	Désignation	Exercice		
313000000	Autres prestations de tiers	2028	CHF	10 000
506100000	Biens meubles / machines / véhicules	2028	CHF	15 000
Total			CHF	25 000

Groupe de produits : Direction administrative de la magistrature Soutien à la direction (JUS)

Compte	Désignation	Exercice		
311300001	Matériel informatique – application spécialisée	2028	CHF	30 000
		2029	CHF	70 000
313000000	Autres prestations de tiers	2028	CHF	30 000
		2029	CHF	90 000
313200000	Honoraires de conseillers externes / experts / spécialistes, etc.	2027	CHF	80 000
		2028	CHF	80 000
		2029	CHF	80 000
506100000	Biens meubles / machines / véhicules	2028	CHF	80 000
		2029	CHF	420 000
Total			CHF	960 000

Les indications complémentaires sur les investissements figurent au point 4.3 du rapport.

5. Référendum facultatif

Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif et doit faire l'objet d'une publication dans la Feuille officielle du canton de Berne.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataire
– Grand Conseil